

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 9 octobre 2013.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 9 octobre 2013 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisus)  
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Yves Bilodeau (Val-Brillant)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. David Althot (Sainte-Florence)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Gaétan Ruest (Amqui)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :  
Mme Guylaine Boily (Repr. Causapscal)  
Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Sont absent (e) s : M. Jean-Guy Chouinard (Repr. Sayabec)

Personnes-ressources présentes :  
M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
M. Dominique Robichaud, ing., directeur du service du Génie municipal  
M. Bertin Denis, urbaniste, directeur du service d'aménagement

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2013-190 concernant l'ouverture de la séance du 9 octobre 2013**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2013-191 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 9 octobre 2013**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2013
4. Assermentation de Mme Chantale Lavoie, préfet
5. Demande des propriétaires de chalets pour le déneigement des routes Soucy et Labrie - Parc régional Seigneurie du lac Matapédia – Bilan des avis des gestionnaires et utilisateurs des routes
6. Période de question de l'assistance
7. Demande de modification du cycle triennal du rôle d'évaluation foncière et de valeurs locatives de la Ville d'Amqui
8. Forage dans le secteur de la mine de Silice à Saint-Vianney
9. Communication du service d'aménagement
  - 9.1. Avis sur un règlement d'emprunt de la Ville d'Amqui
  - 9.2. Suivi - demande d'autorisation en vertu de l'article 59 de la LPTAA
10. Pacte rural – 3<sup>ième</sup> dépôt de projets 2013 - Octroi des aides financières
11. Règlement N° 2013-17 concernant la délégation au secrétaire-trésorier du pouvoir d'accorder un contrat de financement à la personne qui y a droit – Adoption
12. Communication du service de génie municipal
  - 12.1. Suivi du tri des matières recyclables
13. Parc régional de Val-d'Irène
  - 13.1. Chalet principal – Ordre de changement N° 2 et décompte progressif
  - 13.2. Garage - Décompte progressif
  - 13.3. Autres travaux Val-d'Irène
  - 13.4. Suivi financier du projet d'amélioration des infrastructures

- 13.5 Règlement N° 2013-18, modifiant le règlement N° 2013-05, décrétant une dépense et un emprunt pour une chaufferie à la biomasse forestière au Parc régional de Val-d'Irène – Adoption
- 13.6 Addenda N° 2 au protocole d'entente avec le MAMROT – PIQM
- 14. Développement éolien
  - 14.1 Partenariat dans le parc éolien du Lac-Alfred – Suivi
- 15. Communications du service de culture et de communications - Agent de développement culturel
- 16. Avenant à l'entente avec l'Agence de santé et services sociaux du Bas-Saint-Laurent – Premiers répondants secteur Causapscal – Fourniture d'un DEA aux municipalités d'Alberville, Ste Florence, Ste-Marguerite-Marie
- 17. Correspondance
- 18. Période de questions de l'assistance
- 19. Autres sujets :
  - 19.1 Don et commandite – Gala Jeunes matapédiens PRISM
  - 19.2 Prochaines rencontres du Conseil – Rencontre Accueil des nouveaux élus le 13-11-2013 – Budget 2014
  - 19.3 Déclaration d'intérêt pécuniaire du préfet - Dépôt
- 20. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2013**

#### **Résolution CM 2013-192 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2013**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2013.

Adoptée.

### **4. ASSERMENTATION DE MME CHANTALE LAVOIE, PRÉFET**

Suite à son élection par acclamation le 4 octobre dernier, Mme Chantale Lavoie prête serment devant le Conseil de la MRC.

### **5. DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS POUR LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES SOUCY ET LABRIE - PARC RÉGIONAL SEIGNEURIE DU LAC MATAPÉDIA – BILAN DES AVIS DES GESTIONNAIRES ET UTILISATEURS DES ROUTES**

#### **Résolution CM 2013-193 concernant une demande des propriétaires de chalets pour le déneigement des routes Soucy et Labrie - Parc régional Seigneurie du lac Matapédia**

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le Conseil de la MRC de La Matapédia :

1. informe les propriétaires de chalets du dépôt à Soucy dans la Seigneurie du Lac Matapédia qu'elle n'a pas la juridiction pour autoriser ceux-ci à faire le déneigement des routes Soucy et Labrie, ces routes relevant en partie du ministère des Ressources naturelles et du ministère des Transports;
2. transmette aux demandeurs, aux gestionnaires et aux utilisateurs desdites routes les avis et commentaires colligés par la MRC à l'égard de cette demande de déneigement et exige que ceux-ci se concertent pour identifier des modalités de réalisation des opérations, advenant un éventuel déneigement, qui assurent la sécurité de tous les usagers; les avis et commentaires se résument comme suit :
  - tous les avis mentionnent que le déneigement va engendrer des conflits d'utilisation entre les différentes catégories d'usagers (voitures, motoneiges, ski de fond) et risque de porter atteinte à leur sécurité;
  - à l'exception du club de ski de fond Harfang des Neiges, qui se prononce contre le déneigement, les autres gestionnaires ou utilisateurs précisent que des ententes sur les modalités des opérations de déneigement devront être établies advenant un éventuel déneigement;
  - le cycle du gel-dégel amplifié par le déneigement va accentuer la dégradation de la route au printemps parce que les matériaux de la fondation de certains tronçons de la route Soucy sont gélifs et mal drainés, ce qui va nécessiter des travaux correctifs à tous les printemps pour assurer l'accès aux usagers;
  - la juridiction des routes concernées relève du MTQ et du MRN; la MRC contribue aux travaux d'entretien et d'amélioration de la route Soucy à titre de gestionnaire du Parc régional de la Seigneurie du Lac Matapédia;
  - le regroupement des propriétaires devra être constitué en entité juridique reconnue et détenir des assurances responsabilité requises pour faire face aux réclamations potentielles;
3. informe les demandeurs et les gestionnaires des routes que la MRC se dégage de toute responsabilité en cas de réclamations dues aux opérations de déneigement et ne s'engage pas à réaliser des travaux correctifs suite à la dégradation des routes en période de dégel.

Adoptée.

## 6. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Boulianne remercie les élus s'étant présentés à la séance publique de la CSMM le 18 septembre à Saint-René relativement aux circonscriptions électorales scolaires et sensibilise les membres du Conseil à l'importance de cet enjeu.

## 7. DEMANDE DE MODIFICATION DU CYCLE TRIENNAL DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET DE VALEURS LOCATIVES DE LA VILLE D'AMQUI

### **Résolution CM 2013-194** concernant une demande de modification du cycle triennal du rôle d'évaluation foncière et des valeurs locatives de la ville d'Amqui

Considérant la nécessité de mieux répartir dans le temps le travail supplémentaire qu'engendre la réforme cadastrale en cours actuellement dans notre MRC ainsi que la modernisation réglementaire instaurée en 2010, qui fixe une année limite pour convertir les rôles, soit 2016-2017 et 2018, dépendamment du cycle triennal du rôle d'évaluation foncière municipale.

Considérant que cette répartition sera bénéfique et permettra un meilleur équilibre du travail à accomplir par le service d'évaluation et des budgets qui y sont consacrés dans l'avenir lors des prochains dépôts des rôles triennaux;

Considérant que la Ville d'Amqui est sensibilisée à cette situation et est favorable à l'orientation de reporter d'une année, soit de 2016 à 2017, le prochain dépôt de ses rôles triennaux d'évaluation et de valeur locative.

En conséquence, sur une proposition de M. Yves Bilodeau, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu de demander au ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de reporter d'une année, soit de 2016 à 2017, le prochain dépôt des rôles triennaux d'évaluation et de valeur locative de la ville d'Amqui.

Adoptée.

## 8. FORAGE DANS LE SECTEUR DE LA MINE DE SILICE À SAINT-VIANNEY

Monsieur Mario Lavoie informe le Conseil de la MRC que la compagnie Canadian Metal inc. détentrice de titres miniers dans le secteur de Saint-Vianney a mandaté la compagnie GENIVAR pour superviser 9 forages dont 7 sont localisés sur les TPI. Chacun des forages nécessite le déboisement d'une superficie maximale de 20 par 20 mètres et le promoteur a obtenu du MRN un permis autorisant ce déboisement sur les TPI. Les travaux de forage devaient se compléter le 28 septembre 2013. Prendre note que la gestion des carrières n'est pas déléguée à la MRC.

## 9. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

### 9.1 Avis sur un règlement d'emprunt de la ville d'Amqui

#### **Résolution CM 2013-195** concernant le règlement d'emprunt 751-13 – Construction d'une agora

ATTENDU que la ville d'Amqui projette la construction et l'aménagement d'une agora dans le parc Pierre-et-Maurice-Gagné ;

ATTENDU que le Conseil de la Ville a adopté le règlement no 751-13 décrétant une dépense et un emprunt de 528 000 \$ pour les travaux ;

ATTENDU que le conseil de la Ville affectera à la réduction de l'emprunt toute subvention pouvant lui être versée ;

ATTENDU que ledit règlement a été transmis à la MRC de La Matapédia conformément à l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le but de recevoir l'avis de la MRC sur l'opportunité du règlement d'emprunt en rapport au schéma d'aménagement;

ATTENDU que le règlement no 751-13 ne contrevient pas aux grandes orientations et aux objectifs spécifiques aux milieux urbains du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu de donner un avis favorable sur l'opportunité du règlement d'emprunt no 751-13 de la ville d'Amqui.

Adoptée.

### 9.2 Suivi - demande d'autorisation en vertu de l'article 59 de la LPTAA

Monsieur Bertin Denis rappelle que l'autorisation donnée par la CPTAQ le 26 août 2009 permet maintenant l'utilisation résidentielle de terrains situés dans 51 îlots déstructurés ainsi que des unités foncières vacantes de 10 ha et plus situées dans l'affectation agricole viable de tous les territoires municipaux de la MRC. Cette autorisation a pour effet de rendre actuellement possible l'implantation d'environ 1430 nouvelles résidences dans la zone agricole sans incidence négative sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Le 13 février 2013, le Conseil de la MRC a adopté une résolution afin d'initier auprès de la CPTAQ une démarche visant une seconde demande d'autorisation résidentielle à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA. Cette démarche fait suite à une demande de la municipalité de Saint-Vianney, afin que la MRC de La Matapédia adresse une nouvelle demande d'autorisation ayant pour but de permettre la construction résidentielle sur des unités foncières vacantes de 5 hectares et plus dans l'affectation agricole viable.

La seconde demande d'autorisation, telle qu'envisagée, pourrait permettre l'ajout de ± 45 nouvelles possibilités à la construction résidentielle dans l'affectation agricole viable, sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matapédia. Ces possibilités ne

tiennent toutefois pas compte des facteurs limitatifs tels que le zonage municipal, les distances séparatrices d'une ferme, l'autorisation d'accès au réseau routier du MTQ, les contraintes environnementales, etc. De façon générale, la nouvelle demande d'autorisation résidentielle à portée collective sera réalisée selon les mêmes démarches qu'en 2008.

En considération des coûts engendrés par la modification du SAD et des règlements d'urbanismes locaux en suivi d'une nouvelle autorisation par la CPTAQ, la résolution du Conseil de la MRC précise que les modifications des outils de planification (SAD et PRU) devront se réaliser lors de la prochaine révision du SAD afin de minimiser les impacts financiers de cette démarche. Enfin, M. Denis présente ensuite une hypothèse de réalisation des étapes de la démarche.

#### **Résolution CM 2013-196 concernant une demande d'autorisation à portée collective selon l'article 59 de la LPTAA**

Attendu que la MRC de La Matapédia a obtenu auprès de la CPTAQ une autorisation résidentielle à portée collective le 26 août 2009 (numéro de dossier : 359282);

Attendu que cette autorisation vise à permettre l'utilisation résidentielle des terrains situés dans des îlots déstructurés et sur des unités foncières vacantes de 10 ha et plus situées dans l'affectation agricole viable;

Attendu que le Conseil de la MRC juge trop restrictive l'autorisation résidentielle à portée collective accordée le 26 août 2009;

Attendu que le Conseil de la MRC désire adresser à la CPTAQ une nouvelle demande d'autorisation résidentielle à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu de mandater le Service de l'aménagement et de l'urbanisme afin qu'il procède aux travaux menant à la transmission à la CPTAQ d'une nouvelle demande d'autorisation résidentielle à portée collective soit, notamment :

- informer les municipalités locales de l'intention du Conseil de la MRC de réduire à 5 hectares (au lieu de 10 ha) les unités foncières vacantes en milieu agricole viable qui pourraient bénéficier d'une autorisation de la part de la CPTAQ;
- obtenir auprès des municipalités locales des propositions de modifications ou d'ajouts d'îlots déstructurés en zone agricole;
- élaborer un projet de demande d'autorisation résidentielle à portée collective;
- former un comité de négociation composé de maires et de membres de l'UPA et de la CPTAQ;
- élaborer un dossier argumentaire et animer les rencontres avec les membres du comité de négociation;
- dresser un bilan de la négociation au conseil de la MRC;
- rédiger et faire adopter par le conseil de la MRC un document sur le suivi des négociations entre la MRC, la CPTAQ et l'UPA.
- intégrer la décision de la CPTAQ dans le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement et des règlements d'urbanisme municipaux.

Adoptée.

#### **10. PACTE RURAL – 3<sup>ÈME</sup> DÉPÔT DE PROJETS 2013 - OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES**

##### **Résolution CM-2013-197 concernant l'octroi des aides financières du pacte rural de la MRC de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. d'approuver les recommandations du comité du pacte rural pour les projets déposés au Pacte rural de la MRC de La Matapédia pour l'octroi d'une aide financière à savoir :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	COÛT GLOBAL DU PROJET	MONTANT DEMANDÉ PNR	RECOMMANDATION COMITÉ ANALYSE PNR
PNR-1325	Parcours Santé	Ville de Causapschal	26 211 \$	10 000 \$	10 000 \$
PNR-1326	Zone blanche Val-d'Irène	Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène	39 588 \$	20 000 \$	20 000 \$
PNR-1327	Projets d'activités pour les congés scolaires	Municipalité de Val-Brillant	29 240 \$	6 000 \$	6 000 \$
PNR-1328	Amqui, là où l'on s'amuse depuis 125 ans !	Comité Amqui 125	363 200 \$	10 000 \$	10 000 \$
PNR-1329	Équipements communautaires	Corporation de développement et d'urbanisme de St-Damase	50 000 \$	9 740 \$	9 740 \$
PNR-1330	Aménagement de la section «communautaire» partie prévue au projet de parc des générations à St-Moise	Municipalité de St-Moise	53 005 \$	10 000 \$	10 000 \$
PNR-1331	Ajout d'un congélateur et ventilation de la salle des compresseurs	Coopérative alimentaire de St-Noël	21 787 \$	10 000 \$	10 000 \$
PNR-1332	Noël à Saint-Noël	Municipalité de Saint-Noël	17 760 \$	10 000 \$	10 000 \$
PNR-1333	Reconstruction de la passerelle Villeneuve d'Amqui	Club VTT de La Matapédia inc.	134 300 \$	20 000 \$	20 000 \$
<b>Total</b>			<b>735 091 \$</b>	<b>105 740 \$</b>	<b>105 740 \$</b>

2. D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, les protocoles d'entente avec chacun des promoteurs des projets et à effectuer le versement des aides financières en respect des conditions de la politique d'investissement et du protocole d'entente.

Adoptée.

## **11. RÈGLEMENT N° 2013-17 CONCERNANT LA DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DU POUVOIR D'ACCORDER UN CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT – ADOPTION**

### **Résolution CM 2013-198 concernant l'adoption du règlement no 2013-17 concernant la délégation au secrétaire trésorier du pouvoir d'accorder un contrat de financement à la personne qui y a droit**

Sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que le règlement N° 2013-17 concernant la délégation au secrétaire trésorier du pouvoir d'accorder un contrat de financement à la personne qui y a droit soit et est adopté.

Adoptée.

## **12. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE**

### **12.1 Suivi du tri des matières recyclables**

#### **Résolution CM 2013-199 concernant la position de la MRC relative au tri des matières recyclables**

- Considérant le budget 2013 pour le tri des matières recyclables inclut une quote-part pour les MRC de La Matapédia et de La Mitis de 422 160 \$, soit 92 \$/tonne pour l'exploitation du centre de tri, pour un coût total de 105 \$/tonne si on inclut les immobilisations, les taxes municipales et les assurances du centre de tri de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis;
- Considérant que les orientations 2013 de la MRC prévoyaient d'analyser le marché des entreprises privées pour comparer les coûts d'exploitation du centre de tri de Mont-Joli;
- Considérant qu'une entreprise privée a déjà soumis une proposition préliminaire pour traiter nos matières recyclables pour un prix nettement plus avantageux qui générerait une économie annuelle au-delà de 100 000 \$ pour La Matapédia et autant pour la MRC de La Mitis;
- Considérant que pour valider ces données, la Régie de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis recommandait de lancer un appel d'offres public pour le tri des matières recyclables;
- Considérant que cette recommandation a été soutenue par la MRC de La Matapédia, mais rejetée par la MRC de La Mitis;
- Considérant que la MRC de La Matapédia est gestionnaire de fonds public et que, à cet égard, il est de sa responsabilité d'obtenir le meilleur coût possible pour le tri de ses matières résiduelles.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu que la MRC de La Matapédia demande à la MRC de La Mitis de reconsidérer sa position concernant un appel d'offres de la Régie pour le tri des matières recyclables; à défaut de procéder à un appel d'offres pour obtenir le meilleur prix possible pour le traitement de matières recyclables des deux MRC, la MRC de La Matapédia demande à la MRC de La Mitis de lui verser une compensation financière tenant compte des coûts supplémentaires générés pour le tri des matières recyclables par le centre de tri de Mont Joli par rapport à une entreprise privée.

Adoptée.

### **12.1 Règlement d'emprunt relatif à l'achat d'équipements pour l'opération du centre de tri des matières résiduelles**

#### **Résolution CM 2013-200 concernant le règlement d'emprunt relatif à l'achat d'équipements pour l'opération du centre de tri des matières résiduelles**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'accepter le règlement d'emprunt portant le numéro RÈG04-2013 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis relatif à l'achat des équipements pour l'opération du centre de transfert des matières résiduelles.

Adoptée.

## **13. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE**

### **13.1 Chalet principal – Ordre de changement N° 2 et décompte progressif**

#### **Résolution CM 2013-201 concernant l'adoption de l'ordre de changement no 2 pour la construction du chalet principal de Val-d'Irène**

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'accepter l'ordre de changement #2 et d'autoriser la signature d'un avis de modification au contrat d'un montant de 72 076.99 \$ incluant les taxes

Adoptée.

**Résolution CM 2013-202 concernant l'adoption du certificat de paiement # 5 soumis par l'architecte pour les travaux de reconstruction du chalet principal de Val-d'Irène**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'accepter le certificat de paiement #5 soumis par l'architecte pour les travaux de reconstruction du chalet principal de Val-d'Irène et de payer à l'entrepreneur Habitat Construction Matane (1986) Inc. un montant de 205 808,75 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

**13.2 Garage - Décompte progressif**

**Résolution CM 2013-203 concernant l'adoption du décompte progressif no 1 pour la construction du garage – Parc régional de Val-d'Irène**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'accepter le décompte progressif #1 soumis par le service de génie municipal pour les travaux de construction du garage de Val-d'Irène et de payer à l'entrepreneur Les Constructions Audace (2005) Inc. un montant de 50 662.19 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

**13.3 Autres travaux à Val-d'Irène**

**Résolution CM 2013-204 concernant le paiement des travaux de terrassement au chalet de Val-d'Irène à Yvon Lachance & Fils Inc.**

Sur une proposition de M. Yves Bilodeau, appuyée par M. David Althot, il est résolu d'autoriser le paiement des travaux de terrassement au chalet de Val-d'Irène à Yvon Lachance & Fils Inc. pour un montant de 6 125.07 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

**Résolution CM 2013-205 concernant le paiement des travaux de préparation de terrains au chalet de Val-d'Irène à l'Entreprise L. Michaud & Fils (1982) Inc.**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'autoriser le paiement des travaux de préparation des terrains des chalets d'hébergement #7 et #8 de Val-d'Irène à l'Entreprise L. Michaud & Fils (1982) Inc. pour un montant de 17 916.60 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

**Résolution CM 2013-206 concernant le paiement des travaux de préparation de terrains au chalet de Val-d'Irène à l'Entreprise L. Michaud & Fils (1982) Inc.**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'autoriser le paiement des travaux de finition des terrains et des stationnements des chalets d'hébergement #7 et #8 de Val-d'Irène à l'Entreprise L. Michaud & Fils (1982) inc. pour un montant de 12 103.81 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

**13.4 Suivi financier du projet d'amélioration des infrastructures**

Monsieur Dominique Robichaud présente au Conseil de la MRC un tableau présentant le suivi financier du projet d'amélioration des infrastructures au Parc régional de Val-d'Irène.

**13.5 Règlement N° 2013-18, modifiant le règlement N° 2013-05, décrétant une dépense et un emprunt pour une chaufferie à la biomasse forestière au Parc régional de Val-d'Irène – Adoption**

**Résolution CM 2013-207 concernant l'adoption du règlement N° 2013-018, modifiant le règlement N° 2013-05, décrétant une dépense et un emprunt pour une chaufferie à la biomasse forestière au Parc régional de Val-d'Irène – Adoption**

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que le règlement N° 2013-018, modifiant le règlement N° 2013-05, décrétant une dépense et un emprunt pour une chaufferie à la biomasse forestière au Parc régional de Val-d'Irène soit adopté.

Adoptée.

**13.6 Addenda N° 2 au protocole d'entente avec le MAMROT – PIQM**

**Résolution CM 2013-208 concernant l'addenda N° 2 au protocole d'entente avec le MAMROT - PIQM – Projet amélioration des infrastructures au parc régional de Val-d'Irène**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia l'addenda N° 2 au protocole d'entente avec le MAMROT concernant l'aide financière du PIQM au projet d'amélioration des infrastructures du parc régional de Val-d'Irène.

Adoptée.

**14. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN****14.1 Partenariat dans le Parc éolien du Lac-Alfred – Suivi**

Monsieur Mario Lavoie informe le conseil que les règlements d'emprunt relatifs au partenariat avec le Parc éolien du Lac-Alfred ont été approuvés par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Toutefois, le ministère des Finances a avisé la MRC que ces règlements d'emprunt ne pourront être financés par appels d'offres qu'à partir de janvier 2014 et que ce financement ne pourra être complété qu'à l'intérieur d'un délai de 6 mois.

**Résolution CM 2013-209 concernant un appel d'offres pour le financement des règlements d'emprunt no 2013-09 et 2013-11**

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, à négocier dès le 6 janvier 2014 un contrat pour le financement des règlements d'emprunt 2013-09 et 2013-11 relatif au partenariat de la MRC dans le cadre du Parc éolien du Lac-Alfred.

Adoptée.

**15. COMMUNICATIONS DU SERVICE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS - AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Monsieur Joël Tremblay informe le conseil que Mme Marie-Joëlle Côté a été embauchée à titre d'agente de développement culturel. Elle entrera en fonction dès le 16 octobre, et ce jusqu'au 31 décembre 2014.

**16. AVENANT À L'ENTENTE AVEC L'AGENCE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT – PREMIERS RÉPONDANTS SECTEUR CAUSAPSCAL – FOURNITURE D'UN DEA AUX MUNICIPALITÉS D'ALBERTVILLE, STE FLORENCE, STE-MARGUERITE-MARIE****Résolution CM 2013-210 concernant un avenant à l'entente avec l'Agence de santé et services sociaux du Bas-St-Laurent – Premiers répondants secteur Causapscal – Fourniture d'un DEA aux municipalités d'Albertville, Ste Florence, Ste-Marguerite-Marie**

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. David Althot, il est résolu

1. Que la MRC de La Matapédia approuve les trois avenants à l'entente avec l'Agence de santé et services sociaux du Bas-St-Laurent pour les premiers répondants du secteur Causapscal concernant la fourniture d'un défibrillateur aux municipalités d'Albertville, de Ste Florence et de Ste-Marguerite-Marie et ce conditionnellement à l'approbation des avenants par lesdites municipalités;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia lesdits avenants.

Adoptée.

**17. CORRESPONDANCE**

Monsieur Mario Lavoie dépose au conseil la correspondance.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

**19. AUTRES SUJETS :****19.1 Don et commandite – Gala Jeunes matapédiens PRISM****Résolution CM 2013-211 concernant une demande de commandite pour le gala PRISM**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'octroyer une commandite de 500 \$ à Tremplin-Travail/ CJE pour la tenue de l'édition 2014 du gala PRISM.

Adoptée.

**19.2 Prochaine rencontre du Conseil – Rencontre Accueil des nouveaux élus le 13-11-2013 – Budget 2014**

Le prochaine rencontre du conseil (séance de travail) se tiendra mercredi le 13 novembre.

**19.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires du préfet – Dépôt**

Madame Chantale Lavoie, préfet élu au suffrage universel, dépose au conseil sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

**20. LEVÉE DE LA SÉANCE****Résolution CM 2013-212 concernant la levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h00.

Adoptée.